

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le mardi 6 avril 2021 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Erwan ELIES, Anne AMOR, Serge RICHARD, Christophe LE BIHAN, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, Mathieu LE DANTEC, Patricia ROUAULT

Absent excusé : Yvon LE FRIEC

Nbre de conseillers : 11	Date de la convocation : 30 mars 2021
Présents : 10	Nombre de pouvoir : 0
Votants : 10	Secrétaire : Mathieu Le Dantec

Monsieur le maire présente les propositions d'investissements pour l'année 2021
Monsieur le maire présente le compte administratif 2020, le compte de gestion 2020, et les propositions du budget primitif 2021.

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur André Guyon, Trésorier

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Erwan Eliès (Le maire s'étant retiré) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Yvon LE BIANIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECLARE que le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Taux des taxes pour 2021

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les taux à appliquer en 2021.

M. le maire précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux communal de la taxe foncière (bâti) pour cette année est constitué du cumul du taux de la taxe foncière bâti de la commune (28.05%) et du taux de la taxe foncière départementale (19.53%), soit 47.58%

Monsieur le maire propose au vote les taux suivants (sans augmentation):

Taxe d'habitation : - %

Taxe foncière (bâti) : 47.58 %

Taxe Foncière (Non bâti) : 97.87 %

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECIDE des taux, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 47.58 %

Taxe Foncière (Non bâti) : 97.87 %

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 le 6 avril 2021

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 56 625.38 €

Monsieur le maire propose au votre l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice :	56 625.38 €
Report fonctionnement	0
Virement à la section d'investissement :	56 625.38 €

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice :	56 625.38 €
Report fonctionnement	0
Virement à la section d'investissement :	56 625.38 €

Objet : Amortissements du Syndicat départemental d'électricité

Monsieur le maire propose d'amortir le montant versé au SDE en 2014 sur 10 ans, soit $30895.67/10$.

Cette proposition permet de dresser le tableau suivant pour les amortissements de 2021 :

		Amts ant	2018	2019	2020	2021- >2023	2024
SDE 2013 C/28041582	29991.37	12003.08	0.00	5998.27	2999.14	0	0.00
SDE 2014 C/28041582	30895.67	5760.40	3089.57	3089.57	6179.14	3089.57	3089.57
TOTAL	60887.04	17763.48	3089.57	9087.84	9178.27	3089.57	3089.57

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

VALIDE ces amortissements

Objet : Programme des investissements

Monsieur le maire présente le programme d'investissements concernant l'année 2021. Il présente le projet pour l'amélioration de l'accoustique dans la salle du conseil municipal, le projet d'achat d'une tondeuse, la consolidation du beffroi de l'église, l'aménagement d'un espace sportif.

Un débat s'engage sur la création du city stade :

M. Christophe Le Bihan demande si cela est opportun de démarrer le city stade cette année.

Mme Marie Christine Le Roux considère qu'un city stade est trop bruyant.

De plus, elle fait part à l'assemblée qu'une partie des conseillers municipaux n'adhère pas au projet présenté.

M. Le Maire indique que ce projet est subventionné à 80 %.

M. Erwan Eliès propose qu'une commission soit mise en place afin de redéfinir ce dossier.

M. Erwan Le Bozec demande pourquoi 35 000 € ont été inscrits au budget si le projet n'est pas encore défini.

M. Mathieu le Dantec indique que les sommes indiquées au budget sont des sommes maximales attribuées pour chaque projet.

M. Yvon Le Bianic indique qu'une commission sera mise en place pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel.

Objet : Approbation du budget primitif

Monsieur le maire présente le budget primitif pour l'année 2021 en fonctionnement et en investissement.

Le montant en fonctionnement s'élève à 264 300 € et en investissement à 245 975.90 €

Monsieur le maire propose le budget primitif au vote du conseil municipal

Après délibération, à 7 voix pour, 2 abstentions (M. Christophe Le Bihan et Mme Marie Christine Le Roux) et 1 voix contre (M. Erwan Le Bozec), le conseil municipal

VALIDE le budget tel que présenté

Objet : Lotissement des Hortensias

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le budget concernant le lotissement des hortensias

Monsieur le maire propose le budget au vote du conseil municipal. Le montant global en fonctionnement s'élève à 29 0005 € et en investissement est de 56 172.27 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

VALIDE le budget tel que présenté

Objet : Renouvellement Ligne de trésorerie

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €

Monsieur le maire propose à l'assemblée la mise en place de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10 %

Index euribor 3 mois moyenné du mois de janvier 2021 = -0.547%, soit un taux de 0.553%

+

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

VALIDE cette proposition

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : demande de participation école St Joseph

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de l'école St Joseph de Pontrieux.

D'après la circulaire n°2021-025 du 15 février 2012, la commune de Runan doit participer financièrement à la scolarité de deux élèves de l'école St Joseph de Pontrieux. Cette participation s'élève à 1388.25 € pour l'élève de maternelle et à 456.92€ pour l'élève de primaire.

Objet : Bruded adhésion 2021

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de l'association BRUDED pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021.

le montant de l'adhésion est de 0.30 euros par habitant, soit 75.60€ (0.30 € x 252 habitants)

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

ACCEPTE la demande de renouvellement

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Travaux réalisés :

- Curage et remise en état du chemin communal de Lech Ar Merle
- Fabrication d'une boite pour les plans de parcours pédestres
- Réparation du radar pédagogique RD8
- Remplacement d'ampoules dans l'église

Tableau des élections

En vue des prochaines élections départementales et régionales, un tableau de permanence est mis en place

Eclairage public

M. le maire demande aux conseillers municipaux s'il s'avère judicieux de supprimer l'éclairage public vu le couvre feu imposé à partir de 19h et le confinement jusqu'au 3 mai. Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Abattage d'un arbre devant la salle polyvalente

M. le maire indique d'un arbre devient dangereux. Cet arbre a été planté trop près des fondations du mur. Il serait préférable de le faire abattre. Un devis a été demandé en ce sens.